

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 décembre 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 16 décembre 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil
de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant
la lutte antiterroriste**

Dans sa résolution 1373 (2001) du 28 septembre 2001, le Conseil de sécurité a demandé à tous les États de faire rapport au Comité contre le terrorisme le 27 décembre 2001 au plus tard, puis selon le calendrier qui serait proposé par le Comité, sur les mesures qu'ils auraient prises pour donner suite à ladite résolution. Dans la déclaration qu'il a adoptée dans sa résolution 1456 (2003) du 20 janvier 2003, lors d'une réunion au niveau des ministres des affaires étrangères, le Conseil de sécurité a insisté sur l'obligation qui incombait aux États de faire rapport au Comité contre le terrorisme dans les délais fixés par ce dernier et prié le Comité de l'informer régulièrement des progrès réalisés.

Dans son programme de travail pour le onzième trimestre, le Comité contre le terrorisme a engagé tous les États qui n'avaient pas présenté leurs rapports à la date prévue à le faire sans délai pour se conformer aux obligations que leur imposait la résolution 1373 (2001). Il a en outre indiqué que son président avait l'intention de communiquer au Conseil de sécurité la liste des États qui n'auraient pas présenté leurs rapports dans les délais.

À la date de la présente lettre, les 75 États, énumérés dans l'annexe n'ont pas soumis leur deuxième, troisième ou quatrième rapports à la date prévue. Sept d'entre eux ont pris contact avec le Comité pour demander une prolongation de délai.

Le Comité contre le terrorisme, qui restera en relation avec les États intéressés, se tient à leur disposition pour examiner toute question relative à la soumission des rapports demandés et envisager l'aide dont ils pourraient avoir besoin. Il continue de penser que c'est en présentant leurs rapports dans les délais fixés que les États ont le plus de chance d'obtenir l'assistance dont ils peuvent avoir besoin pour appliquer la résolution 1373 (2001). La Direction exécutive du Comité et ses experts se tiennent à la disposition des États pour leur apporter aide et conseils.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Andrey I. Denisov



Annexe

Liste des pays qui n'ont pas soumis les rapports dans les délais (la date limite est indiquée entre parenthèses)

1. États Membres n'ayant pas soumis dans les délais leur deuxième rapport (31)

Bénin (8 novembre 2002)
Bhoutan (20 août 2002)
Burundi (24 juillet 2002)
Cap-Vert (20 août 2002)
Comores (23 janvier 2003)
Dominique (29 septembre 2003)
Érythrée (25 novembre 2002)
Gambie (17 octobre 2003)
Ghana (23 janvier 2003)
Guinée-Bissau (2 janvier 2004)
Guinée équatoriale (10 octobre 2003)
Îles Salomon (25 février 2003)
Kiribati (23 janvier 2003)
Libéria (10 octobre 2003)
Malawi (27 novembre 2002)
Micronésie (2 décembre 2002)
Palaos (2 décembre 2002)
République centrafricaine (15 août 2003)
République-Unie de Tanzanie (23 janvier 2003)
Sainte-Lucie (11 juillet 2003)
Saint-Kitts-et-Nevis (2 janvier 2004)
Sao Tome-et-Principe (26 décembre 2003)
Sierra Leone (12 novembre 2003)
Somalie (24 juin 2002)
Swaziland (19 décembre 2003)
Tchad (29 mars 2004)
Togo (21 juin 2003)
Tuvalu (19 décembre 2003)
Vanuatu (2 janvier 2004)
Zambie (27 décembre 2002)

État Membre ayant demandé une prolongation de délai

Honduras (30 août 2002)

2. États Membres n'ayant pas soumis dans les délais leur troisième rapport (34)

Afghanistan (10 octobre 2003)
Antigua-et-Barbuda (19 décembre 2003)
Bangladesh (11 juillet 2003)
Brunei Darussalam (12 février 2004)
Burkina Faso (26 décembre 2003)
Cameroun (26 décembre 2003)
Congo (17 mai 2004)
Côte d'Ivoire (15 mars 2004)

Éthiopie (28 juillet 2003)
 Fidji (17 octobre 2003)
 Gabon (26 décembre 2003)
 Géorgie (7 juillet 2003)
 Grenade (15 mars 2003)
 Guinée (26 décembre 2003)
 Guyana (2 juillet 2004)
 Haïti (12 février 2004)
 Madagascar (22 janvier 2004)
 Maldives (30 septembre 2004)
 Mali (7 octobre 2004)
 Mauritanie (22 janvier 2004)
 Mongolie (17 juillet 2003)
 Mozambique (19 août 2004)
 Nauru (8 septembre 2003)
 Nigéria (8 septembre 2003)
 Papouasie-Nouvelle-Guinée (28 juin 2004)
 République démocratique du Congo (12 février 2004)
 République démocratique populaire lao (12 novembre 2003)
 Samoa (28 juin 2004)
 Suriname (28 juin 2004)
 Trinité-et-Tobago (17 juillet 2003)
 Zimbabwe (19 décembre 2003)

États Membres ayant demandé une prolongation de délai

Albanie (25 février 2003)
 Saint-Vincent-et-les Grenadines (19 décembre 2003)
 Tonga (29 mars 2004)

3. États Membres n'ayant pas soumis dans les délais leur quatrième rapport (10)

Jamahiriya arabe libyenne (30 septembre 2004)
 Kenya (28 octobre 2004)
 Lituanie (19 août 2004)
 Malte (30 septembre 2004)
 Népal (30 septembre 2004)
 Nicaragua (7 octobre 2004)
 République populaire démocratique de Corée (9 avril 2004)

États Membres ayant demandé une prolongation de délai

Barbade (9 avril 2004)
 Israël (28 octobre 2004)
 Pays-Bas (30 avril 2004)